

Editorial

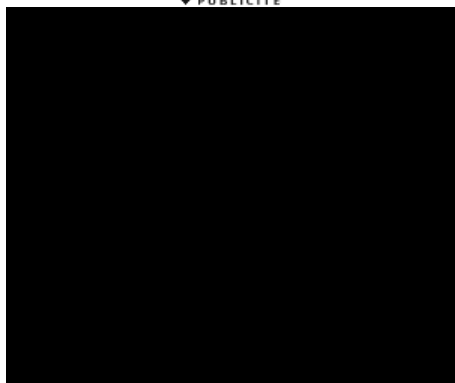
Portables : patience !

LE MONDE | 27.09.08 | 13h21 • Mis à jour le 27.09.08 | 13h21

EDITION ABONNÉS
Abonnez-vous 6€

Réagir (14) Classer E-mail Imprimer Partager

L'usage du téléphone portable accroît-il le risque de cancer ? La réponse à cette question va devoir attendre plus que prévu, puisque les résultats de l'enquête Interphone, entreprise en 2000 et menée dans treize pays, ne seront pas publiés cet automne. Ses responsables, sous la direction du professeur Elisabeth Cardis, du Centre de recherche en épidémiologie environnementale de Barcelone, estiment avoir besoin de davantage de temps pour parvenir à des conclusions.



Cependant, devant une commission de la Chambre des représentants, à Washington, jeudi 25 septembre, le docteur David Carpenter, directeur de l'Institut de la santé et de l'environnement de l'université d'Albany, a déclaré que des précautions doivent être prises même en l'absence de "preuves absolument définitives quant à l'ampleur du risque". Il ne faut pas répéter l'erreur commise au sujet du tabac et qui avait consisté à "attendre que tous les points aient été mis sur les "i" et toutes les barres sur les "t" avant de lancer des avertissements", a dit le docteur Carpenter, jugeant des mises en garde nécessaires dès maintenant, en particulier pour les enfants.

Réagissez aux articles que vous venez de lire.
Abonnez-vous au Monde.fr : 6€ par mois + 30 jours offerts

Ce problème est typique des situations où les connaissances existantes permettent de soupçonner un risque, que la science ne peut évaluer faute de bases suffisantes. Ce que l'on sait des rayonnements électriques et des tumeurs cancéreuses justifie l'hypothèse que l'exposition aux faibles doses de radiation émanant d'un téléphone portable finisse par provoquer des lésions. Mais on ne dispose pas de statistiques sur une durée assez longue pour valider ou invalider cette hypothèse.

Le principe de précaution, inscrit dans la Constitution, rend obligatoires des "mesures provisoires et proportionnées" pour "parer à la réalisation (d'un) dommage", même s'il est incertain "en l'état des connaissances scientifiques". Sont visés, ici, les éventuels dommages à l'environnement, qu'il incombe aux "autorités publiques" de prévenir.

Dans le cas des portables, le dommage redouté est individuel et relève de la volonté de chacun. La puissance publique peut seulement émettre des avertissements. Le plus sage est qu'elle règle son pas sur celui des scientifiques dont la démarche est la plus méthodique.

Article paru dans l'édition du 28.09.08.

Abonnez-vous au Monde à 16€/mois

RÉACTIONS DES ABONNÉS DU MONDE.FR

Carine :

« Tout progrès génère des contre-réactions de la part des personnes qui se sentent laissées au bord de la route, et s'empressent de développer des théories du complot pour tenter de freiner ce à quoi elles craignent de ne pas avoir accès. »

► Découvrez les 14 réactions

Réagir

PUBLICITE

EASY VOYAGE Tout savoir pour mieux voyager Comparez les séjours des plus grands voyagistes	Le Monde.fr L'Offre Métiers de l'Éducation, un mini-site Maif	Le Monde.fr Innovation & Entreprise, un dossier IBM
Le Monde.fr Vos meilleurs blogs aux quatre coins du monde	Le Monde.fr Les films recommandés par "Le Monde"	Le Monde.fr L'essentiel sur les nouvelles technologies